

## L'actu du jour

### Une rentrée en mode Covid-19

Cette année, la rentrée aura lieu le mardi 1<sup>er</sup> septembre. Mais l'épidémie n'est pas terminée. Élèves et enseignants vont devoir s'adapter, et suivre certaines règles pour éviter de se contaminer.



(© Adobe Stock)

#### Des consignes pour la sécurité de tous

Pour lutter contre l'épidémie de Covid-19, les adultes et les élèves devront **respecter les gestes de protection** : tousser et éternuer dans son coude, se laver les mains souvent, jeter son mouchoir à la poubelle après l'avoir utilisé et se saluer sans se toucher les mains ni s'embrasser. Ils devront aussi **éviter les grands regroupements**.

Il sera **conseillé de rester à plus d'un mètre les uns des autres**, sauf si cela n'est pas possible. Par exemple, si la classe est petite, les enfants auront le droit de s'asseoir côte à côte.

Ces règles devront être appliquées dans **les classes** et **les couloirs**, à la **cantine** et même dans **la cour de récré**... mais les élèves pourront quand même **discuter et jouer** avec leurs copains et copines. Ouf !

#### Des masques obligatoires pour les plus grands

**Les collégiens et les lycéens** seront obligés de porter un masque à l'intérieur des bâtiments. Et dans la cour ? Ce sera le chef d'établissement

Pourquoi en parle-t-on ?

Parce que le 1<sup>er</sup> septembre, c'est la rentrée !

qui décidera !

Pour les élèves de primaire, le masque n'est pas recommandé car il n'y a **pas assez d'adultes pour aider tous les enfants à le porter** correctement. Ce sera aux parents de décider, et les enfants qui porteront un masque devront savoir le gérer seul.

**Le masque sera obligatoire pour tous les adultes**, dans les écoles primaires, collèges et lycées. Les enseignants pourront exceptionnellement le retirer s'ils restent à plus de 2 mètres des autres personnes.

### Et si la classe se faisait... ailleurs ?

Pour assurer la sécurité de leurs élèves, les enseignants sont encouragés à trouver **les plus grandes salles possibles** pour faire classe : **CDI, gymnase, préau**, etc. Les mairies pourront aussi leur prêter des **bibliothèques** ou des **salles de théâtre**.

Comme le risque de contamination est plus faible en extérieur, certains cours pourront aussi avoir lieu **dans la cour de récré...** et même **dans la nature** !

Élise Rengot

[Consulter cet article sur le site 1jour1actu.com](https://www.1jour1actu.com)